



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E92172

VALABLE JUSQU'AU 25/07/2026

ÉDITÉ LE

23/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1992

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/01/2024
160 400

Raison sociale : PECQUENARD F. PERE & FILS

Sigle : PECQUENARD

11 RUE PORTE A BATEAUX
27540 IVRY LA BATAILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVREUX 2009B00151

Siret : 384 078 705 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 01 -14244

Assurance Responsabilité Travaux :
AREAS 7635995

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 7635995

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Téléphone : 02 32 62 06 58

Fax : 02 32 62 07 55

Portable :

Site Internet :

E-mail : accueil@pecquenard.fr

Responsabilité légale :
PECQUENARD FRANCIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/09/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/07/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur)	17/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	10/09/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	13/04/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/04/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	10/09/2024
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.